

GERARD Christophe

Agriculteur, ferme de Montplaisir

9, ruelle de la Tuilerie

60680 Jonquières

06 80 82 22 04

contact@lesjardinsdemontplaisir.fr

CONSULTATION PUBLIQUE

MISE à 2 x 2 VOIES RN 31

le 02/10/2025

Madame la garante,

Etant agriculteur, habitant de Montplaisir à Jonquières, évoluant à longueur d'année autour de la N31, je suis plus que concerné et très préoccupé par le devenir de la N31. Ainsi je me permets, comme l'enquête publique le prévoit de vous faire part dans un premier temps de mes constats sur la situation actuelle et dans un deuxième temps de vous proposer la version idéale de la nouvelle N31 au regard de tout ce que j'ai entendu de mes concitoyens et acquis de mon expérience sur le terrain.

1- CONSTATS :

A- Situation géographique proche de la RN31

Mon exploitation agricole se situe de part et d'autre de la N31, environ 75 ha côté sud de la RN 31 soit 1/3 de ma surface).

Le corps de ferme est à 500m de la RN31 au Nord.

Le franchissement de la route doit rester possible pour engins agricoles (largeur, hauteur et PTAC importants).

Un remembrement des terres est plus que nécessaire. Pourquoi ne pas se regrouper avec celui de Venette, Jaux, Armancourt... déjà en cours d'élaboration dans le cadre du projet MAGEO (agrandissement de la rivière Oise).

Ce remembrement permettrait aux exploitations agricoles d'être plus performantes (parcelles plus grande, économie d'échelle, moins de déplacements, moins d'espaces perdus), de réduire les écoulements d'eaux indésirables et d'éviter les chemins de dessertes très couteux.

B- Activité de commerce.

Mon exploitation comporte une activité de vente directe de mes productions (fruits et légumes frais) et de cueillette située à 200m du rond point de Bouquy de la RN 31.

Un bâtiment de vente direct au public y est dédié, il n'apparaît pas sur vos plans.

L'accès à cette cueillette est primordial, sinon l'activité ne pourra perdurer. Cette activité rentre bien évidemment dans le cadre de la sécurité alimentaire de notre région, d'une agriculture péri urbaine, tout ceci évidemment encouragé par les pouvoirs publics.

La circulation des PL allant à la nouvelle zone industrielle d'Aiguisy porte déjà préjudice à mon activité (bruits, pollution, dangerosité). Il serait bon que la D98 au nord de la N31 soit interdite aux PL allant à la ZA de bois de plaisance.

C- Circulation Agricole sur RN31.

Tout comme bon nombre de mes voisins agriculteurs, j'emprunte souvent cette route nationale avec des engins agricoles pour les besoins de l'exploitation :

- Concessionnaire Agri Santerre à Arsy.
- Coopérative AGORA à Canly, et Estrées Saint Denis
- Sucrerie de Chevrières
- Aller retours hebdomadaires à mes pâturages au hameau de Pieumelle.
- Coopérative AGORA à Clairoix

A ce sujet il est impératif comme prévu initialement lors de la création (et non accordé en définitive) de la rocade nord de Compiègne vers 1995, d'ouvrir cette 2x2 voies aux engins agricoles (tous les agriculteurs du canton vont à la coopérative de Clairoix pour transporter leur récolte).

C'est un acteur incontournable de notre économie agricole, le silo fluvial de Clairoix permet d'exporter nos grains, tout en ayant un transport à bas coût et écologique (péniche).

Actuellement les engins agricoles sont obligés d'emprunter les centre- villes et le pont de chemin de fer de Margny les Compiègne. C'est une catastrophe écologique et c'est particulièrement dangereux, je pense notamment aux piétons croisés à proximité de la gare de Margny. Des arrêtés municipaux d'interdiction aux poids lourds ont été pris en ce sens et les agriculteurs sont contraints de les enfreindre car il n'existe pas d'autres itinéraires !

Dans une dizaine d'années, la majorité des tracteurs rouleront à plus de 50 Km/H, le différentiel de vitesse serait donc limité sur une 2X2 voies non express.

D- Points de vigilance sur les écoulements eaux pluviales et de ruissèlement.

Je suis confronté bien souvent au ruissèlement et à la stagnation des eaux de pluies sur mes parcelles :

A côté de la mare (parcelle ZA36) commune de Jaux la parcelle est sous l'eau 1/3 de l'année. La mare parcelle ZA 33 commune de Jaux, à côté de l'ancienne station service Oil, n'est pas efficace. Elle ne reçoit jamais d'eau. En revanche il y a souvent des problèmes d'érosion un peu plus à l'est de la station sur la parcelle ZA 31 commune de Jaux.

La parcelle au sud de la station AS24 (ZB24 commune de Jonquières) est trop souvent gorgée d'eau de ruissellement de la N31 et des stations-services en amont.

Une étude hydraulique en concertation avec les exploitants agricoles est impérative.

E-Besoin d'irrigation traversée de route.

Dans la continuité du point n°A, j'ai besoin d'irriguer le côté sud de la RN31, le forage étant côté nord. Je demande à avoir des conduites d'arrosage passant sous la future 2x2 voies. L'une passant au niveau de l'ancienne station oil, l'autre au niveau du rond point de Boucquy.

Sachant que 1/3 de ma surface est au sud de la route, la sécurité hydraulique que permet l'irrigation assure une rentabilité économique à l'exploitation agricole.

F-Nuisances sonores.

Le passage à 2 x 2 voies, donc plus de véhicules, plus de vitesse, va engendrer beaucoup de nuisances sonores supplémentaires. Il est nécessaire pour la tranquillité des riverains (Boucquy et Montplaisir) et des clients de la cueillette d'avoir une protection anti bruits et esthétiquement jolie.

G- Zones non agricoles à récupérer.

Il n'est plus à démontrer que l'entrée ouest de l'agglomération de Compiègne est la plus laide de toutes. Il faut profiter de l'opération d'agrandissement pour relooker cet accès à la ville impériale :

Supprimer les anciennes stations-service, verrues dans ce paysage, souvent squattées illégalement : ancienne station oil, ancienne station BP et ancienne station esso et peut être prochainement station AS 24. Je cultive les parcelles autours de ces endroits, je peux vous assurer que c'est une catastrophe écologique (décharges sauvages) et sanitaire et un désastre visuel. Ces terrains seraient mieux à être remis restitués à des agriculteurs qui les remettraient en culture si la route n'en a pas besoin. Le paysage ainsi entretenu serait donc plus agréable.

La traversée du hameau de Boucquy peut être largement améliorée esthétiquement. Depuis des années les constructions illégales fleurissent faute de permis de construire dans les 150 m réservés pour la future RN31. Il faut enfin utiliser toute cette largeur réservée des 150m ayant bloqué les permis de construire pendant des années.

Voici un petit calcul rapide des surfaces non agricoles et agricoles sans réel intérêt pouvant être utilisées, pour la partie que je connais depuis l'autoroute A1 jusqu'à la ZAC de Jaux Venette. Cette utilisation permettrait d'une part d'économiser des surfaces agricoles (il est impératif de pérenniser notre sécurité alimentaire) et de rétablir un aspect visuel esthétique de la route.

Commune	N°	Surface (m ²)	Observation
Canly	ZD 151	5960	station service
Canly	ZD 142	7259	station service
Jonquières	ZA 31	2208	station service
Jonquières	ZB 15	4415	station service
Jonquières	ZB 62	7995	station service
Jonquières	ZB 25	1980	AS24
Jonquières	ZB 28	3665	ancien commerce
Jonquières	ZD 20	1345	herbages
Jonquières	ZD 21	12435	herbages
Jaux	ZK 21	1925	parcelle trop petite
Jaux	ZK 22	1840	parcelle d'alignement
Jaux	ZA 36	3390	mare
Jaux	ZA 33	1500	mare inefficace
Jaux	ZA 32 pp	2000	station service
TOTAL		57917	

Soit près de 6 ha de terres utilisable sans amputer de terrains agricoles !

Il est largement possible aussi après discussions auprès des exploitants agricoles et grâce à un remembrement d'opérer quelques prélèvements de terrains agricoles peu rentables (mauvaise terres, parcelle trop étroites...), pour une surface minimale d'environ 5 ha.

2- PROPOSITIONS

Vu les différents arguments que je viens de développer ci-dessus,

Vu les différents échanges oraux lors de la réunion publique du 18/09/2025,

Vu l'abandon des projets de tracés neuf de la N31,

Vu toutes les études précédemment effectuées,

Vu le besoin de continuité de la 4 voies depuis Beauvais jusque Noyon,

Vu les comptages,

Vu les besoins de gain de temps de parcours et les embouteillages récurrents,

Vu les besoins nombreux de desservir les zones d'activité et zones industrielles,

Je propose la version ci-dessous.

Agrandissement de la N31 à 2x2 voies sur le tracé existant, hors pont de l'A1, aucun rond point, que des échangeurs et réaffectation de la N1031 existante.

Soit au final de Beauvais à Noyon, ou de Beauvais au viaduc Oise Aisne, aucun arrêt (hormis peut être un giratoire à Catenoy), le département Oise se traverse ainsi très rapidement.

Pour détailler, d'ouest en est, il y a deux zones :

- **PARTIE OUEST** : Continuité de la N31 à 2X2 voies express (110Km/h) venant de l'ouest depuis Bois de Lihus jusqu'à Arsy. Itinéraire de substitution à prévoir pour les non express.

C'est une zone de trafic moins dense. 3 échangeurs en 5 Km environ.

- **PARTIE EST** : passage en voie non express de Arsy au Carandeau (extrémité sud est de la N1031). C'est une zone de trafic dense, avec échangeurs nombreux (6 échangeurs sur 13 Km), demandant de baisser la vitesse à 90 Km/H. Voie empruntée par véhicules lents. L'itinéraire de substitution n'ayant jamais été réalisé et irréalisable.

Sur cette partie EST, la traversée de l'Autoroute A1 se réduirait sur 2 x 1voie.

Cette version entraîne donc la construction d'échangeurs routiers aux croisements des routes suivantes :

- A- N17, Bois de Lihus, permet d'échanger entre les 2 nationales.
- B- RD 155, permet de desservir la zone de Moyvillers (les pompiers notamment), la sucrerie de Chevières, Chevrières et Grandfresnoy, la partie Ouest d'Arsy.
- C- ZI Arsy, permet de desservir l'est d'Arsy, sa ZI, Le Fayel

Réduction à 1 voie et 90 Km/H.

- D- Regroupement du péage Sortie n°10 de l'A1, et de la RD 26, pour desservir l'autoroute, Canly et sa ZI, Rémy et sa ZI. Gros travaux à prévoir pour éviter 2 échangeurs de suite.

La N31 repartira à 2 X 2 voies non express.

- E- RD98, permet de desservir Montplaisir, Boucquy, Varanval, Aiguisy, Jonquières, la ZI des Fortes Terres.

- F- RD 1131, dessert Compiègne ouest via RD1131, Compiègne centre via ancienne N31, ZAC Jaux Venette, ZAC Bois de plaisance.

Cet échangeur déjà en place, doit être complètement refondé. Notamment par un pont permettant d'absorber l'essentiel du trafic qui va de Noyon et Clairoix vers RD 1131 et ce dans les 2 sens. Avec affectations des voies de part et d'autre.

La 2 X 2 voies déjà existante depuis ZAC de Jaux Venette à Clairoix passera en non express.

- G- D 202, dessert toujours ZAC des hauts de Margny et Margny. Pas de changement.

- H- D1032, vers Noyon, pas de changement.

I- D932, permet de desservir Clairoix, Choisy au bac et sa ZI (anciennement Continental), l'est de Margny, notamment la ZI où se trouve la coopérative Agricole.

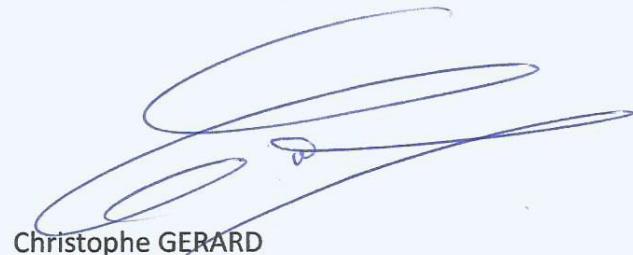
Il faut supprimer le rond point existant, trop dangereux en bas de descente et le remplacer par un échangeur, et notamment créer une voie directe N31 vers Margny Est.

Puis accès au viaduc oise/ aisne déjà à 90 Km/H, pas de changement.

En résumé, cette version permet :

- un trafic continu, sans obstacles pour traverser tout le département. La sécurité est maximum
- des temps de parcours les plus réduits. Il n'y a aucun rond point sur la N31, la réduction à 90 Km/H ne changera rien au temps de parcours sur une si petite distance. La suppression des rond points réduisant drastiquement les bouchons.
- Une moindre consommation d'espaces agricoles, en évitant les voies de délestage.
- D'éviter la circulation des tracteurs en centre ville
- De contenter tous les usagers en n'oubliant quasiment personne. Tous ont accès à la N31. Toutes les activités économiques sont préservées.

Je reste à votre entière disposition pour vous présenter mes attentes et mes conclusions afin de construire ensemble un projet nécessaire pour notre région.



Christophe GERARD